



I
République Française
VILLE DE STE-MARIE-AUX-MINES
68160

Affaire suivie par :
M. VALENTIN

68160 Sainte-Marie-aux-Mines, le 27 mai 2021

Référ. : JMV/LL

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2021 à 19 H 00 au Théâtre Municipal.

Etaient présents sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire :

Les Adjoints,

Mme Camille IMHOFF
M. Niels KRUGER
Mme Gaëlle SKOCIBUSIC
Mme Nathalie ROUSSEL

Les Conseillers Municipaux,

M. Thomas RUSTENHOLZ
M. Gérard FREITAG
Mme Gwenaëlle GAGUECHE
M. Thomas GOETTELMMANN
Mme Marianne MARAFIOTI
M. Thierry DUNNBIER
Mme Magali PENSIER
M. Adam MUSTAFA
Mme Nadège FLORENTZ
M. Alain JACQUINEZ
Mme Christelle SCHMIDT
M. Louis BERGER
M. Philippe AALBERG
Mme Adeline LE CAER
M. Daniel GERBER
M. Hugues BERSON
M. Osdine MEBARKI
M. Claude ABEL
Mme Lucie BELLICAM (quitte la séance au point 37)
M. Eric FREYBURGER

Assistaient également,

M. Jean-Marc VALENTIN, Directeur Général des Services
Mme Nathalie DIDIER, Responsable du Service Financier

Absents excusés :

M. Mickaël MERCIER,

Mme Sabah LAURITO,

Mme Adèle MARCHAL,

Adjoint au Maire ayant donné procuration à Mme Marianne MARAFIOTI, Conseillère Municipale Déléguée
Conseillère Municipale ayant donné procuration à
M. Philippe AALBERG, Conseiller Municipal
Conseillère Municipale ayant donné procuration à
Mme Nadège FLORENTZ, Conseillère Municipale Déléguée

Absents :

Mme Samia NEDJAR,

Conseillère Municipale

ORDRE DU JOUR

- 27/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 28/ Approbation du procès-verbal du 14 avril 2021
- 29/ Règlement budgétaire et financier
- 30/ Approbation du Budget Primitif 2021 - Budget Principal
- 31/ Approbation du Budget Primitif 2021 - Budget annexe du service Eau
- 32/ Approbation du Budget Primitif 2021 - Budget annexe Val Expo
- 33/ Approbation du Budget Primitif 2021 - Budget annexe du Lotissement Saint-Michel
- 34/ Approbation du Budget Primitif 2021 - Budget annexe Energies Renouvelables
- 35/ Approbation du Budget Primitif 2021 - Budget annexe Forêt
- 36/ Fiscalité Directe Locale - Taux d'imposition pour 2021
- 37/ Demande de subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- 38/ Adhésion au programme « Petites Villes de Demain »
- 39/ DIVERS

Mme le Maire ouvre la séance en saluant et souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

POINT N° 27

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire expose :

« L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Mme Gwenaëlle GAGUECHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 mars ne donnant lieu à aucun commentaire, Mme le Maire le propose à l'approbation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 29**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**

Mme IMHOFF propose l'adoption du règlement budgétaire et financier qui avait été voté en 2020. Elle précise que ce dernier a été amendé pour y ajouter la fongibilité des crédits permettant dans une certaine limite le transfert de montant entre chapitre, sans avoir besoin de passer devant le conseil municipal.

« La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines a adopté la nomenclature M57 depuis le 01/01/2020. Cette démarche nécessite de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles comptables, financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal, après en avoir pris connaissance, d'adopter le règlement budgétaire de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Sur proposition de la Commission «Finances**

ADOpte le règlement budgétaire et financier de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 30**Approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 - Budget principal**

Lecture du budget général (annexe 2) par Mme IMHOFF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2021,
après examen des différents comptes budgétaires,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021 chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	599 600,00 €	35 000,00 €
- Opérations d'ordre (amortissements et virement de la section de fonctionnement) :	1 111,48 €	565 711,48 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement :		813 418,35 €
- Déficit d'investissement reporté :	<u>762 177,92 €</u>	<u> </u>
Total des propositions nouvelles votées :	1 362 889,40 €	1 414 129,83 €
- Reports :	<u>102 690,43 €</u>	<u>51 450,00 €</u>
TOTAL GENERAL :	1 465 579,83 €	1 465 579,83 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
- Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs) :	3 861 319,86 €	4 218 668,00 €
- Excédent antérieur reporté :		207 251,86 €
- Opérations d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement) :	<u>565 711,48 €</u>	<u>1 111,48 €</u>
TOTAL GENERAL Voté :	4 427 031,34 €	4 427 031,34 €

Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2020 présentée par Monsieur le Trésorier, DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 du budget principal s'élevant à 1 020 670,21 € comme suit :

- au compte 1068 « Réserves facultatives » : 813 418,35 €
- au financement des mesures d'exploitation (compte 110 "Report à nouveau créditeur ") du budget primitif 2021 : 207 251,86 €.

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.

DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,

- par marché négocié,
- sur appel d'offres,
- par mise en concurrence simplifiée,
- par dialogue compétitif

DECIDE d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat.

DECIDE que les avantages de rémunération prévus pour les agents titulaires s'appliquent automatiquement aux agents non titulaires. Les agents de catégorie B de tous cadres d'emploi pourront en vertu du décret 2007-1630 du 19/11/2007 percevoir des IHTS au taux en vigueur dès lors qu'ils auront effectué des heures supplémentaires. Conformément aux stipulations de l'article 70 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiant le troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les compléments de rémunération appelés "gratifications de fin d'année (ou "primes de service"), sont inscrits aux articles 64111 et 64131 et versés directement aux agents titulaires et non titulaires de la collectivité relevant du statut de la fonction publique territoriale pour un montant total estimé à 94 000 € au titre de l'année 2021.

DECIDE d'appliquer aux agents communaux retraités relevant du statut local de pension les dispositions du décret n° 90-939 du 17 octobre 1990 applicables aux retraités de la C.N.R.A.C.L.

FIXE la liste des emplois communaux conformément à l'état annexé au présent budget.

FIXE le nombre d'emplois saisonniers à 4 pour l'année 2021, conformément aux articles 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à savoir :

- 2 postes « Agent de surveillance de la voie publique » si la manifestation « bourse aux minéraux » a lieu en 2021. Grade : Adjoint technique - Rémunération : Echelle C1 - 1^{er} échelon - indice brut 354
- 1 poste « caissière à la piscine » en juillet et août 2020 pour remplacement d'agents permanents durant leurs congés annuels. Grade : Adjoint technique - Rémunération : Echelle C1 - 1^{er} échelon - indice brut 354
- 1 Poste «Maître-nageur sauveteur » pour remplacement d'un agent permanent, en juillet et août, durant ses congés annuels. Grade : Educateur territorial des APS. Niveau de recrutement : Titulaire du BEESAN. Rémunération : statutaire - 7^{ème} échelon - indice brut 452

DECIDE de verser aux ministres des cultes reconnus non logés, conformément au droit local Alsace-Moselle, l'indemnité de logement telle qu'elle est fixée pour les instituteurs.

DECIDE de prendre en charge les frais d'affranchissement des courriers du Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves des écoles primaires et maternelles au tarif de 0,15 € par élève scolarisé en 2021.

DECIDE de reverser au C.C.A.S. de Ste-Marie-aux-Mines un tiers du produit des concessions de cimetière.

AUTORISE d'ores et déjà Mme le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Mme IMHOFF explique la différence des impôts et taxes entre 2020 et 2021 de 56 380 euros suite au changement de chapitre des allocations compensatrices.

Lecture et présentation des subventions (annexe 3) par Mme IMHOFF.

Mme IMHOFF explique avoir préservé approximativement les mêmes sommes en 2021 que sur l'année 2020.

Mme le Maire spécifie que l'an dernier il y a eu une petite activité (moitié d'année) et que les montants de subventions dépendent de l'année précédentes. Cette année sera encore difficile, c'est pour cela qu'il est proposé de maintenir les mêmes subventions : si les associations n'ont pas pu avoir les mêmes activités elles ont cependant des charges fixes.

Reprise de l'annexe 2 par Mme IMHOFF.

Présentation de l'annexe 4 comprenant les investissements.

Mme le Maire intervient sur l'explication du cabinet quali-consult pour l'Ecole Aalberg : c'est un bureau d'étude qui aide l'architecte pour s'assurer que les plans et la programmation respectent les mises aux normes de sécurité incendie.

Concernant le diagnostic sécurité, Mme le Maire précise qu'une enquête a été menée auprès des habitants pour savoir quels étaient les lieux prioritaires pour réduire la dangerosité. Sur les retours, il y a des solutions qui ont été proposées, mais il est nécessaire d'avoir un conseil d'experts sur les zones prioritaires pour définir les aménagements possibles.

M. ABEL demande plus de précisions sur les 15 000€ inscrits pour ce diagnostic (annexe 4).

Mme le Maire répond que cela n'est pas encore précisé, nous attendons de voir les échanges avec le cabinet pour voir ce qu'ils peuvent proposer.

M. ABEL demande également ce qu'a donné l'essai à Fertrupt avec le Département, quel sont les suites prévues.

Mme le Maire répond qu'elle n'a pas encore fait le point avec les services précisément, les aménagements temporaires ont été facilement bousculés, il y aura quelques modifications à faire concernant les positionnements, il faudra également revoir cela avec les riverains.

M. MEBARKI demande à quel emplacement se trouvera le panneau d'affichage lumineux.

Mme le Maire explique que ce sont des questions qui se posent, cependant nous avons souhaité provisionner pour réserver la dépense, nous verrons s'il sera installé cette année si cela passe ou sur l'année suivante. Cela répond à une demande remontée fréquemment l'an dernier par les habitants, ces derniers désirant être davantage informés.

M. MEBARKI demande si ce tableau lumineux pourrait être installé à la place Keufer.

Mme le Maire dit que l'endroit qui revient le plus souvent, mais cela nécessite une vraie réflexion, est plutôt le feu rouge car les automobilistes s'arrêtent. La question est cependant de savoir quel public est privilégié et la fréquentation (piétons ou automobilistes ; entrée ou sortie de ville). Les propositions seront étudiées finement et dans la concertation.

M. ABEL dit qu'une des dépenses les plus importantes est la rénovation de l'Ecole d'Aalberg ainsi que les diagnostics sous-jacents. Il n'est pas sûr que les 60 % demandés dans le cadre de la DETR soient accordés, 40 % étant plus probables. Il demande si une projection du financement de l'ensemble de cet investissement a été réalisée. Et si avec un tel investissement, il y aura encore des possibilités pour les projets de Petites Villes de Demain.

Mme le Maire répond que des estimations ont été faites sur la base de la capacité d'emprunt de la commune dans les années à venir mais pas de manière assez précise pour donner les chiffres tout de suite. La demande DETR est élevée, néanmoins il y a d'autres sources de financement qui seront sollicitées telle que des aides de la Région, aide de l'Europe, aide complémentaire sur certaines parties qui peuvent venir du Département. L'idée est de maximiser tous les soutiens que l'on pourrait avoir. Cela dépend également des discussions avec les établissements bancaires. La Banque des Territoires a des taux avantageux mais dans une certaine limite : ils ne peuvent pas forcément proposer ces taux sur l'ensemble du bâtiment.

Concernant Petites Villes de Demain, Mme le Maire précise que tout n'est pas limpide sur ce dispositif. Elle n'est pas sûre que le projet de l'École Aalberg puisse s'intégrer dedans. Dans le dispositif de Petites Villes de Demain, l'Etat finance avant tout l'ingénierie, au niveau de la réalisation des projets, il y aura certainement des aides qui aujourd'hui ne sont pas clairement énoncées.

Mme le Maire ajoute que la rénovation de l'école élémentaire est un projet prioritaire car il est essentiel que nos enfants puissent être dans un cadre sécurisé et mis aux normes en matière d'accessibilité ainsi que de la rénovation sur d'autres aspects (préservation du patrimoine, rénovation énergétique, travail sur la cour de récréation), et qu'à ce jour, la commune peut engager ce projet.

Enfin, elle précise : « dans les prochains mois nous préparerons le plan pluriannuel d'investissement, cela permettra d'avoir une vision précise et transparente et à moyen terme des choix qui ont été et pourront être faits. »

Mme IMHOFF poursuit avec la lecture de la délibération du budget général.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 31**Approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 - Budget annexe du service Eau**

Lecture et explication (annexes 5 et 4) par Mme IMHOFF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2021,
après examen des différents comptes budgétaires,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021 du service Eau chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs) :	263 000,00 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	16 450,84 €	266 384,20 €
- Excédent d'investissement reporté :		13 833,52 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 : _____		_____ €
Total des propositions nouvelles votées :	279 450,84 €	280 217,72 €
Reports :	<u>766,88 €</u>	_____
TOTAL GENERAL :	280 217,72 €	280 217,72 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
- Propositions réelles :	771 470,31 €	506 900,00 €
- Excédent antérieur reporté :		514 503,67 €
- Opérations d'ordre :	<u>266 384,20 €</u>	<u>16 450,84 €</u>
TOTAL GENERAL Vote :	1 037 854,51 €	1 037 854,51 €

Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2020 présentée par Monsieur le Trésorier, DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2020 s'élevant à 514 503,67 € au financement des mesures d'exploitation (compte 110 "Report à nouveau créditeur ") du budget primitif 2020

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.

DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,

- par marché négocié,
- sur appel d'offres,
- par mise en concurrence simplifiée.

AUTORISE d'ores et déjà le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 € à une Association pour soutenir une action d'aide au développement dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Mme IMHOFF poursuit avec la lecture de la délibération du budget eau.

M. ABEL interroge : « l'extension du réseau dans le haut de Fertrupt vers La Bourgonde qui est notamment en zone de captage, confirmez-vous que vous n'avez pas l'intention de poursuivre ce projet ? Il faut également tenir compte de l'assainissement dans une zone à proximité du captage de la source Haffner ».

Mme le Maire répond qu'effectivement, les explications qui ont été données n'ont pas changé. A savoir, la grande importance de la dépense que cela représente par rapport à un petit nombre d'habitations, par rapport au fait que d'autres écarts pourraient être concernés sans que la commune n'ait les capacités. « L'objectif est de discuter avec le SDEA lors de la prochaine commission assainissement et de voir quelles sont les pistes qui s'offrent à nous. Concernant la partie eau potable, nous préférons apporter de l'eau lorsque c'est nécessaire plutôt que de financer un tel réseau. Également il semble que des améliorations puissent être apportés au niveau des zones de captage des sources de façon à ce qu'il y ait une plus grande capacité des sources et une meilleure distribution. Il y a des marges d'amélioration à ce niveau-là. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 32**Approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 - Budget annexe « VAL EXPO**Lecture et explication par Mme IMHOFF (annexes 6 et 4)Lecture de la délibération par Mme IMHOFF.**LE CONSEIL MUNICIPAL,**sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2021,
après examen des différents comptes budgétaires,**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2021 "VAL EXPO" chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement :</u>		
- Propositions réelles :	53 241,49 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	7 931,91 €	59 808,97 €
- Excédent d'investissement reporté :	<u> </u>	<u>7 572,43 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	61 173,40 €	67 381,40 €
- Reports :	<u>6 208,00 €</u>	
TOTAL GENERAL :	67 381,40 €	67 381,40 €
 <u>Section de fonctionnement :</u>		
- Propositions réelles :	59 652,11 €	67 100,00 €
- Excédent antérieur reporté :		44 429,17 €
- Opérations d'ordre :	<u>59 808,97 €</u>	<u>7 931,91 €</u>
TOTAL GENERAL Vote :	119 461,08 €	119 461,08 €

Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2020 présentée par Monsieur le Trésorier, DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2020 s'élevant à 44 429,17 € au financement des mesures d'exploitation (compte 110 "Report à nouveau créditeur") du budget primitif 2021,

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.

DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,

- par marché négocié,
- sur appel d'offres,
- par mise en concurrence simplifiée.

AUTORISE d'ores et déjà le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

M. ABEL demande le détail du montant de la recette de fonctionnement, et si le centre de vaccination paie un loyer.

Mme IMHOFF répond qu'il s'agit des loyers pour le patchwork et deux locations privées de la salle.

Mme Le Maire complète en indiquant que pour le centre de vaccination il n'y a pas de prise en charge du loyer mais uniquement des charges occasionnées (ex. personnel, chauffage).

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 33**Approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 - Budget annexe du service «Lotissement St-Michel »**

Lecture et explication par Mme IMHOFF du budget lotissement St Michel (annexe 7).

Mme IMHOFF poursuit avec la lecture de la délibération du budget lotissement St Michel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2021
après examen des différents comptes budgétaires,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021 «Lotissement St-Michel» chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs) :	60 000,00 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	17 610,00 €	613 414,15 €
- Déficit d'investissement reporté :	<u>535 804,15 €</u>	<u> </u>
Total général VOTE :	613 414,15 €	613 414,15 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
- Propositions réelles :	17 610,00 €	613 414,15 €
- Opérations d'ordre :	<u>617 014,15 €</u>	<u>21 210,00 €</u>
Total général VOTE :	634 624,15 €	634 624,15 €

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.

DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,

- par marché négocié,
- sur appel d'offres,
- par mise en concurrence simplifiée.

AUTORISE d'ores et déjà le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 34Approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 - Budget annexe « Energies renouvelables»

Lecture et explication par Mme IMHOFF (annexes 8 et 4).

Lecture de la délibération par Mme IMHOFF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2021,
après examen des différents comptes budgétaires,

APPROUVE le budget primitif 2021 chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs) :	95 900,00 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	3 677,30 €	57 308,08 €
- Excédent d'investissement reporté :		<u>45 024,22 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	99 577,30 €	102 332,30 €
- Reports :	2 755,00 €	
TOTAL GENERAL :	102 332,30 €	102 332,30 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
- Propositions réelles :	104 894,63 €	115 000,00 €
- Opérations d'ordre :	57 308,08 €	3 677,30 €
- Excédent d'exploitation reporté :		<u>43 525,41 €</u>
TOTAL GENERAL VOTE :	162 202,71 €	162 202,71 €

Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2020 présentée par Monsieur le Trésorier, DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2020 s'élevant à 43 525,41 € au financement des mesures d'exploitation (compte 110 "Report à nouveau créditeur ") du budget primitif 2021.

DECIDE de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 au budget général 2020, à savoir 43 000 €.

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.

DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,

- par marché négocié,
- sur appel d'offres,
- par mise en concurrence simplifiée.

AUTORISE d'ores et déjà le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

M. ABEL demande s'il y a une subvention pour le véhicule à hydrogène, car en 2019 il avait été inscrit au budget s'il y avait des co-financements.

Mme le Maire répond que cela est compliqué. L'appel à projet qui a été déposé à la Communauté de Communes du Val d'Argent avant notre arrivée en 2020 n'avait pas été retenu. D'autres pistes sont à l'étude, mais à ce jour sans certitude. Le dossier hydrogène est un sujet complexe parce que la station étant présente, si on veut pouvoir la faire fonctionner il faut qu'il y ait des véhicules. C'est un sujet qui est suivi par la Communauté de Commune.

M. MEARKI demande si le lycée peut le subventionner.

Mme le Maire répond que c'est la Région qui est gestionnaire du Lycée, qui a la compétence pour le Lycée. C'est donc la Région qui a financé le véhicule du Lycée. Peut-être que l'on pourra aussi solliciter des aides auprès de la Région mais ce ne sera pas le même cas de figure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 35**Approbation du budget primitif pour l'exercice 2021 - Budget annexe Forêt**

Lecture du budget forêt par Mme IMHOFF (Annexe 9).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2021,
après examen des différents comptes budgétaires,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021 du service Forêt chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>	Néant	Néant
<u>Section de fonctionnement</u>		
- Propositions réelles :	652 338,45 €	550 700,00 €
- Excédent antérieur reporté :		101 638,45 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL GENERAL Vote :	652 338,45 €	652 338,45 €

Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2020 présentée par Monsieur le Trésorier,

DECIDE de reporter l'excédent d'exploitation au 31/12/2020 s'élevant à 101 638,45 € au financement des mesures d'exploitation (compte 110 « report à nouveau créditeur » du budget primitif 2021.

AUTORISE d'ores et déjà le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

M. FREYBURGER demande si un programme de replantation est prévu en 2021 car il n'y a pas de montant en investissement.

M. KRUGER répond que cela est prévu et que cela a pu être intégré en fonctionnement. 20000 euros ont été prévus pour cela.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 36**Fiscalité directe locale - Taux d'imposition pour 2021**

Mme le Maire présente le rapport suivant :

Depuis 2018, les taux d'imposition votés en Conseil municipal n'ont subi aucune augmentation et sont donc identiques, fin 2020, à ce qu'ils étaient cette année-là, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,43 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,87 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,89 %

Dans le cadre de la réforme fiscale et à compter de l'année 2021, les communes perdent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuent de percevoir cette taxe sur les résidences secondaires et biens divers.

En contrepartie, elles se voient transférer la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département et, le cas échéant, bénéficient d'une compensation de l'Etat afin de garantir la neutralité financière du nouveau dispositif.

Ainsi, en dehors de toute décision du conseil municipal, le taux de la taxe foncière va évoluer automatiquement en 2021. Il va ainsi passer de 13,87 % à 27,04 % (13,87 % Ville + 13,17 % Département) sans aucune incidence pour le contribuable.

Par ailleurs, le législateur ayant prévu le gel du taux de taxe d'habitation jusqu'en 2022, il ne sera pas soumis au vote.

Nous proposons de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur le foncier.

Le produit des contributions directes attendu est le suivant :

	Bases 2021 estimées	Taux 2021	Produits 2021 estimés
Taxe Foncière sur le Bâti	5 287 000 €	27,04% (13,87% Ville + 13,17 % Départ.)	1 429 605 €
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	120 500 €	92,89%	111 932 €
		Produit attendu des taxes à taux voté	1 541 537 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la Commission Finances,**

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 aux deux taxes directes locales (foncier bâti et foncier non bâti),

PREND ACTE du gel du taux de taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

FIXE, comme suit, les taux pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,04 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,89 %

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 37**Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2021**

Mme HESTIN expose :

Par courrier du 20 décembre 2020, M. le Préfet du Haut-Rhin informe des critères d'intervention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour l'année 2021.

Les dossiers susceptibles d'être éligibles à ces subventions doivent être validés par une délibération.

Ces opérations sont prévues aux Budgets Primitifs 2021 et suivants.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la liste suivante des opérations subventionnables dans le cadre de la DETR/DSIL 2021

- Rénovation globale de l'Ecole AALBERG
- Acquisition d'un véhicule multi service dont le déneigement

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2021 pour ces opérations

ARRETE le plan de financement de ces opérations de la façon suivante :

Description	Coût prévisionnel	Subvention DETR	Autres subventions	Budget ville
Rénovation globale de l'ÉCOLE AALBERG	2 543 355 € HT	60% 1 526 013 €	Estimation Région Climaxion : 66 250 €	Solde
Acquisition d'un véhicule	213 607 € HT	60 % 128 164 €	Pas d'autres subventions	Solde
TOTAL	2 756 962 € HT	1 654 177€		

DECIDE d'inscrire les crédits aux budgets primitifs 2021 et suivants.

Point Urbanisme : lecture et présentation des 4 grands axes par Mme le Maire du document sur l'intervention de l'architecte concernant la réfection globale de l'école Aalberg. Les travaux débuteraient lors des vacances de février 2022 et ce durant 15 mois.

M. GOETTEL MANN demande pourquoi l'emplacement de l'ascenseur est prévu du côté gauche et pas de l'autre, et s'il est prévu d'aller jusqu'au sous-sol.

Mme le Maire répond qu'il y a une voie d'accès du côté où les véhicules peuvent passer et donc on viendrait empiéter sur cette voie d'accès. Par ailleurs, tous les services sont plus facilement implantables de l'autre côté (bureau du directeur, salle des professeurs...) d'où cette proposition. Les élèves en situation de handicap pourront accéder à la cour par un passage aménagé.

M. FREYBURGER demande si l'ancien Lycée est envisagé pour le transfert des élèves pendant les travaux. Il ajoute que « pour l'avoir vécu à Ste-Croix, les algecos c'est une solution alternative mais ce n'est pas l'idéal et c'est très onéreux comme solution. »

Mme le Maire répond que la discussion est encore ouverte et doit se faire avec les personnes concernées (enseignants, parents d'élèves), il y a plusieurs pistes qui sont envisagées, le Lycée en fait partie mais ce n'est pas forcément la solution la plus adaptée car en termes de dimensionnement on n'est pas sur la même taille de bâtiment. Ce sera l'objet des prochaines semaines de fixer le lieu d'accueil des élèves et enseignants pour qu'ils puissent préparer leur entrée sereinement.

Au sujet des Algecos, Mme le Maire indique que tout le monde a bien conscience des contraintes que cela représente, et que le choix de la solution retenue sera fait en concertation avec les intéressés.

M. MEBARKI constate que les algecos sont notés dans le budget (300 000 €).

Mme le Maire répond qu'effectivement un budget de 300 000 € est inclus car il est difficile d'estimer un devis étant donné l'inconnue autour de l'installation finale. Des estimations ont été faites, mais en espérant ne pas avoir à dépenser la totalité.

M. MEBARKI souhaite savoir s'il y aura un nouveau système de chauffage ?

Mme le Maire répond qu'au niveau de l'école, nous sommes sur du remplacement de robinets partout et du remplacement de pompe de circulation en chaufferie pour permettre un meilleur pilotage de la température dans toutes les salles pour optimiser encore la consommation d'énergie.

Je tiens à disposition pour ceux qu'ils le veulent le projet plus complet qui nous est soumis par l'architecte. Celui-ci a remis un avant-projet définitif il faut le relire avec attention car c'est ce projet dont va par la suite découler les appels d'offres ainsi que les montants de travaux par les entreprises.

M. MEBARKI demande ce que signifie les 1 % artistique indiqués sur l'estimation des coûts de travaux.

Mme le Maire répond : la réglementation impose que sur les projets là, il doit être consacré 1 % du montant à un projet artistique en lien avec l'école qui dépendra des propositions faites par les artistes. L'objectif est de discuter avec les équipes pédagogiques et de lancer rapidement un appel à candidatures sur ce projet artistique car il peut y avoir une incidence sur le contenu de travaux futurs. Ce projet artistique est extrêmement vaste, il faut qu'il rentre en accord avec le projet pédagogique. Dans les prochaines semaines, il y aura deux discussions à avoir en particulier avec la Commission Affaires Scolaires et Politique Jeunesse ainsi que l'équipe enseignante sur le positionnement et l'emplacement de leur transfert durant les travaux et la réalisation du projet artistique.

Mme FLORENTZ ajoute : « l'idée est de ne pas placer une réalisation artistique pour placer une réalisation artistique. Cela doit correspondre à un projet construit avec l'équipe enseignante. Ça peut être un artiste ou un collectif d'artiste aussi, c'est quelque chose qui est ouvert. Nous ferons une proposition, un appel à projet. Ça peut être aussi sur le territoire, car le territoire possède un certain nombre de gens qui ont des talents et qui pourraient être mis à contribution. Sur les deux décisions dont Mme le Maire a exposé, rien n'est possible sans l'équipe enseignante car c'est elle qui sera en charge des enfants tout ce temps-là, on consultera également les parents d'élèves. C'est quelque chose qui va être fait sous l'angle de la consultation. »

Hormis l'école, Mme Le Maire indique qu'il est également demandé à la DETR au titre de financement exceptionnel un soutien pour l'acquisition d'un véhicule multi-services et en particulier déneigement, dont le coût prévisionnel est autour de 200 000 €.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil sur le taux d'aide, car les Commissions Finances d'un côté et Urbanisme de l'autre n'avaient pas abouti au même taux.

Après débat de l'assemblée, un taux de 60 % pour la demande de subvention pour le véhicule est finalement voté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 38**Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain**

Mme le Maire expose :

« Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance ».

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Val d'Argent a exprimé son intérêt pour le programme le 24 novembre 2020, et qu'après sélection, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines a été labellisée « Petite Ville de Demain » par la Préfecture du Haut-Rhin le 14 décembre 2020.

Cette labellisation se traduit par la signature d'une convention, dont l'objet est d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme, et d'élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature de la convention.

Le Conseil Communautaire de la CCVA a, lors de sa séance du 22 avril 2021, approuvé son adhésion à ce programme « Petites Villes de Demain » et autorisé son Président à signer la convention.

Cette convention permettra notamment :

- de préciser les engagements réciproques des parties, et d'exposer les intentions de celles-ci dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engagera dès signature de la convention avec notamment, l'embauche d'un chef de projet qui aura pour mission de mettre en œuvre le programme sur le territoire. Le poste sera pris en charge par la Communauté de communes grâce à une subvention de 75% de la Banque des territoires (25%) et de l'ANCT (50%).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'adhésion de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines au programme « Petites Villes de Demain » en partenariat avec la Communauté de communes du Val d'Argent.

VALIDE l'embauche d'un chef de projet par la Communauté de communes du Val d'Argent.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante, et tous documents relatifs au programme.

Concernant l'embauche du coordinateur, M. GOETTELMANN demande de quelle durée sera le contrat.

Mme le Maire répond qu'il sera embauché pour un minimum de 18 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT N° 39**DIVERS**

À la demande de M. FREYBURGER souhaitant présenter plus précisément la proposition faite pour un coup de pouce symbolique aux agriculteurs, et ce en Commission Espaces naturels M. KRUGER répond que c'est tout à fait possible.

M. FREITAG intervient : « nous avons appris par la presse et par les médias que la réouverture de la route des Crêtes pour la date du déconfinement le 3 mai sera accompagnée d'une campagne de mesure des nuisances sonores initiée par le Président de la Communauté Européenne d'Alsace, je pense que c'était une décision qui est dans les tuyaux depuis quelques temps puisque M. BIERRY avait déjà fait quelques déclarations un peu tangentes sur ce sujet, je pense que c'est une bonne décision qui permettra de faire un diagnostic sur cet objectif sur la question qui est : est-ce que les maires des communes concernées par cette opération ont été contactés ? Est-ce qu'ils pensent l'être ? Quel est le rôle des maires dans cette opération ? ».

Mme le Maire indique avoir été informée comme tout le monde des opérations prévues. Elle espère que les municipalités seront associées, que le partage du diagnostic sera fait de façon collégiale afin que chacun puisse s'exprimer sur les résultats et les suites qui seront données.

M. ABEL demande : vous nous avez présenté lors du dernier Conseil le rapport de la SPL, est-ce qu'il pourrait être complété comme ça se faisait par le passé par les rapports du Comité recompte et distribué à l'ensemble des conseillers des deux structures ? Ça se faisait régulièrement notamment en Conseil Municipal.

Mme SKOCIBUSIC indique qu'elle prend attache avec le Directeur Jean PATRIS à ce sujet pour revenir vers le Conseil ensuite.

Mme le Maire : pour le prochain Conseil Municipal, M. Mustapha ADAM sera secrétaire assisté par Mme Adeline LE CAER.

Mme le Maire demande si quelqu'un d'autre souhaite encore prendre la parole. Comme ce n'est pas le cas, Mme le Maire remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 21 h 15.

La Secrétaire de Séance,



Gwenaëlle GAGUECHE

Le Maire,



Noëllie HESTIN